

Absent : Guy DETOT

Le maire procède à la lecture du compte rendu de la réunion du 18 juin 2009, qui est approuvé à l'unanimité.

Lotissement LA SAULAIE

Le maire informe le conseil que la propriétaire (Françoise BERGEON en indivision avec son frère) du terrain de la Saulaie a donné son accord pour que la commune procède à l'acquisition du terrain.

Le conseil décide de confier à M. AMOSSE la réalisation du plan topographique. Le coût est estimé à 2260.44€

Le conseil accepte l'avenant présenté par la STE SAFFEGE d'un montant de 4950€ HT soit 5920.20€ TTC pour l'élaboration de l'esquisse et de l'avant projet du lotissement La Saulaie sur la partie basse du terrain.

Le maire précise qu'une partie du terrain sera acquise par la communauté de communes, une autre de 3500 mètres carrés par le syndicat de gendarmerie.

De plus, l'indemnité due à l'agriculteur ne portera dans un premier temps que sur la partie basse.

PLU

Le maire porte à la connaissance du conseil que la DDE procédera à une séance d'information sur les avantages liés à l'établissement d'un PLU, courant septembre.

Le coût pour une telle réalisation est de 18000€, subventionné à 70%.

CLSH

Le maire indique que 3 des 4 stages au centre de loisirs pour les 8-16 ans sont complets.

Pour les 3-7 ans, le taux de remplissage n'est que de 50%. La raison essentielle est l'absence de repas .

Aussi, pour l'année prochaine, une solution va être activement recherchée.

LOTISSEMENT LE PONTREAU

Le maire indique que l'autorisation de lotir a été accordée. Cependant, le document écrit n'est pas encore parvenu.

S'agissant des travaux au lotissement, le lot électricité avait été omis lors de la consultation.

Deux offres ont été depuis reçues : INEO pour 20551.66€ HT

LABRUX pour 21425.31€ HT

Les tranchées de génie civil et les travaux d'adduction d'eau potable seront réalisés par les employés communaux.

Les dossiers pour les demandes de subventions à l'agence de l'eau et au conseil général ont été déposés. Le SIEL versera une subvention de 5000€ pour les candélabres.

CONVENTION DE SERVITUDE

Le conseil autorise le maire à établir et signer la convention de servitude pour l'établissement de la tranchée pour l'assainissement au Pontreau.

ANCIENNE LIBRAIRIE 9 Grande Rue

Le maire expose au conseil le projet d'acquisition pour la commune de l'immeuble situé 9 Grande Rue, propriété de MME ROBIN, qui a accepté l'offre d'achat qui lui avait été présentée au prix vendeur de 25000 €

Le conseil accepte cette acquisition au prix susmentionné, et autorise le maire à signer les documents pour la réalisation de cette acquisition. Il sollicite l'autorisation de préfinancement, puisque cette opération est susceptible d'être subventionnée par le conseil régional du centre à hauteur de 40%.

Le conseil accepte d'inscrire par décision modificative les crédits budgétaires correspondants :

En dépense : programme Ancienne librairie n°:

compte 2132 – n°Programme	27000 dont frais notariés 2000€
Compte 2313- n°	3000

<u>En recette</u>	compte 1322	10000
	Compte 024	20000

REORGANISATION de l'accueil au secrétariat mairie

Pour faire face à la vacance d'emploi par suite au départ d'Elsa JAUVION et en l'attente d'un recrutement, le maire propose la création d'un emploi pour besoins occasionnels à compter du 23 juillet prochain jusqu'au 12 septembre inclus, afin d'assurer les tâches de secrétariat.

Le conseil accepte cette création. Il charge le maire d'établir le contrat correspondant.

La maire expose au conseil qu'une personne ayant la qualité d'adjoint administratif s'est portée candidate pour combler la vacance d'emploi. Le conseil après en avoir délibéré accepte la création de poste d'adjoint administratif et supprime celui de rédacteur. Il charge le maire de procéder au recrutement et de procéder aux opérations nécessaires.

Le maire propose que le secrétariat de mairie soit fermé au public chaque samedi du mois d'août (pour les mêmes raisons que celles exposées supra).

De même il propose de réaménager comme suit les horaires d'ouverture au public à compter du 1^{er} septembre :

Ouverture le matin du lundi au samedi de 9h à 12h.

L'après midi de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi (fermeture au public le vendredi après midi : cette plage horaire sera consacrée aux tâches purement administratives).

La confection des passeports biométriques s'effectuera chaque matin sur rendez-vous de 9h à 11 heures.

VOIRIE

Le maire informe le conseil que la balayeuse qui avait été mise à l'essai n'a pas donné satisfaction. Le fournisseur propose l'acquisition d'un modèle d'occasion supérieur au prix de 45000€HT soit TTC 53820€ avec une garantie de 2 ans, et un paiement sur deux exercices budgétaires : 16723 HT soit 20000€TTC la 1^{ère} année et sur le second exercice (mai 2010) 30121 HT soit 36025€TTC. Ce matériel permet également le ramassage de feuilles.

Le conseil accepte cette acquisition et les modalités de règlement.

GARDERIE

La question posée au conseil est de savoir si la garderie sera ou non payante à la rentrée scolaire 2009/2010.

Après discussion et vote à main levée la proposition d'établir un tarif de garderie n'a pas été retenue 6 voix pour l'établissement d'un tarif, 8 contre.

Il est en revanche maintenu la tarification de 2€ par quart d'heure au delà de 18 heures. Une régie est instituée pour l'encaissement de ces sommes.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le maire informe le conseil que le collège Gaston Deferre versera dans le cadre de la location des équipements sportifs pour le 1^{er} semestre 2009 la somme de 5366.44€ Le conseil charge le maire d'établir le titre correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition du maire, le conseil décide de suspendre la régie de tennis, en l'attente de la réfection des terrains.

Pour sa sortie de juin, l'école maternelle sollicite une subvention de 560€ Le conseil ne donne pas suite à cette demande au motif que la vente confiée à l'association des parents d'élèves et à la coopérative, du matériel réformé a rapporté 1200€, somme destinée aux activités des enfants .

Le maire donne lecture d'une lettre de remerciements de la compagnie théâtrale de l'école privée pour le prêt de la salle des fêtes à l'occasion de leurs répétitions.

Dans la soirée du 13 juillet, plusieurs boîtes aux lettres (celle de l'école primaire et celle de la mairie) ont été dégradées.

Il est porté à la connaissance du conseil que des places handicapées ont été matérialisées : place des halles, rue de l'horloge et devant la mairie. MME CHEVRY souhaiterait qu'une place soit également matérialisée devant son cabinet.

La peinture pour la délimitation des aires de jeux dans les écoles devra être réalisée avant la prochaine rentrée scolaire.

M. CANOUEt informe le conseil que le lot offert par MME MOINE lors de la fête du 5 juillet n'a pas été attribué. Les organisateurs de la fête ont décidé de l'offrir à la municipalité de Preuilly.

Le maire propose que les contrats de maintenance des ascenseurs soient revus. Les 2 compagnies de maintenance (salle des fêtes et mairie) seront sollicitées afin de faire une offre groupée.

